

Surmortalité à Saint-Nazaire : les associations de riverains épinglent l'étude pilotée par l'État

Malo RICHARD.

Lancée en octobre 2020, l'étude censée déterminer l'origine de la surmortalité par cancer dans le bassin nazairien n'avance pas dans le bon sens, selon les associations de riverains. Celles-ci menacent de se retirer de l'étude sans garantie de l'État.

Un boycott synonyme de ras-le-bol. [Un an après avoir émis des doutes sur l'étude de zone lancée à l'automne 2020 sur la surmortalité dans le bassin nazairien](#), les associations de riverains (1) persistent et signent. Vendredi 15 novembre, celles-ci ont décidé de ne pas prendre part à la réunion du conseil d'orientation stratégique (COS) censée amorcer la troisième phase. Sur la forme, ces dernières disent s'être vues refuser la présentation de leurs remarques et propositions. Un refus par souci d'égalité, rétorque le sous-préfet de Saint-Nazaire Éric de Wispelaere, contacté par *Presse Océan*.

Des mesures « incomplètes » et « partielles »

Sur le fond, elles pointent du doigt des mesures incomplètes, partielles et non représentatives, tant en termes de durée que de localisation, alors que la surmortalité ne cesse d'augmenter sur le territoire de la Carène, avec [une surmortalité de 42 % par rapport à la moyenne nationale pour les hommes de moins de 65 ans](#) (contre 38 % en 2019). Les mesures de Chrome VI ont été réduites à trois sites au lieu des dix prévus. Sans qu'on ne nous le dise, déplore Didier Ott.

Avec trois sites, il sera impossible de déterminer les expositions de toute la population sous les vents des émetteurs connus.

Concernant la durée des mesures, le minimum de huit semaines a été retenu, indiquent les représentants des associations de riverains. C'est la durée habituellement recommandée lorsqu'on s'intéresse à un site industriel, précisent ces derniers, se basant sur le guide Ineris de surveillance de 2021. Selon une étude de celui-ci réalisée en 2017, couvrir 14 % de l'année donne des concentrations moyennes avec une erreur relative moyenne d'environ 19 % et une incertitude relative moyenne de 42 % sur la valeur moyenne annuelle.

Pour expliquer ces mesures au rabais, la raison avancée serait le budget. Un argument difficilement entendable pour leurs représentants qui estiment à environ un demi-million d'euros le montant à verser par an lors des trois prochaines années pour financer cette phase 3. Mais qu'est-ce que c'est que 500 000 € pour Airbus, les Chantiers de l'Atlantique ou Total ? , interroge Didier Ott. C'est une goutte de pollution par rapport aux conséquences sanitaires derrière.

Un ultimatum lancé auprès de l'État

Le collectif d'associations appelle donc l'État à mettre la pression sur les industriels pour que ces derniers financent des mesures sérieuses dans la durée à hauteur de leurs émissions,

notamment un plan de surveillance mutualisé. Sont-ils prêts à prouver qu'ils sont responsables de leurs activités, de la santé de la population et de l'environnement ?

Ils demandent au sous-préfet de réunir un groupe de travail d'ici la fin de l'année dans le but de définir pour mars 2025 au plus tard les règles de financement par les grands industriels en fonction de leurs émissions ainsi que les conditions d'éventuels ajustements des polluants à suivre et de la fréquence des mesures. Sans quoi ils menacent de se retirer de l'étude de zone. Quoi qu'il en soit, on continuera à secouer le cocotier.

Coïncidence, le sous-préfet de Saint-Nazaire Éric de Wispelaere indique qu'il a été décidé lors du dernier COS de mettre en place une surveillance épidémiologique sur les cinq communes concernées par l'étude de zone. Une surveillance plus fine des phénomènes médicaux gérée par l'Agence Régionale de Santé et les professionnels du territoire. Elle va durer jusqu'à la fin de l'étude de zone. Autrement jusqu'au printemps 2026.

(1) L'association dongeoise des zones à risque et du PPRT (AEDZRP), l'association des habitants du village de Gron, l'association Vivre à Méan-Penhoët (Vamp) et la Ligue des droits de l'Homme.